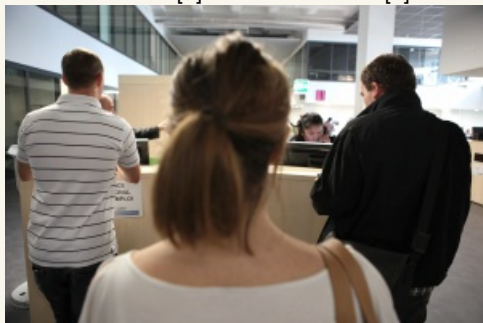


Réinsertion professionnelle: Genève moins efficace qu'avant

MERCREDI 29 AVRIL 2015

[Pauline Cancela](#) [1] [Suivez ses écrits](#) [2]



COUR DES COMPTES • Entre 2007 et 2012, la précarité des chômeurs en fin de droits a augmenté et les mesures sont trop peu nombreuses.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Pauline Cancela

La situation des chômeurs en fin de droits ne s'est pas améliorée à Genève, malgré d'importantes révisions législatives. Elle a même empiré, avertit la Cour des comptes, qui a présenté hier les conclusions «mitigées» d'un rapport fleuve sur la politique cantonale de réinsertion professionnelle. Il en ressort que le nouveau dispositif genevois a conduit à davantage de précarité, qu'une proportion grandissante d'individus sont laissés sur le carreau et que les mesures de réinsertion sont trop peu nombreuses et peu accessibles. La Cour pointe également une politique trop standardisée, dont le budget a réduit de moitié en cinq ans, passant de 89 millions de francs en 2007 à 45 millions en 2012. Pour arriver à ce constat, l'organe de contrôle a adopté une approche inédite. Elle a retracé, avec l'aide de l'université de Genève, les trajectoires de 22 600 personnes arrivées en fin de droits entre 2007 et 2012. C'est dans cette même période que le dispositif légal a été profondément remanié, avec la suppression des emplois temporaires cantonaux et du RMCAS (revenu minimum cantonal d'assurance sociale), au profit des Emplois de solidarité (Eds) et de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) notamment.

Peu d'effets positifs

Pendant seize mois, la Cour des comptes a cherché à déterminer si les effets de cette nouvelle politique correspondaient aux buts visés de retour en emploi. La conclusion est très contrastée. Une légère hausse des retours en emploi (de 27% en 2007 à 31% en 2012) et la limitation des réinscriptions au chômage montrent que deux objectifs ont été atteints... sur le papier. Car il s'agit d'«effets conjoncturels», souligne Isabelle Terrier, présidente de la Cour. Ils sont liés à une modification de la population des chômeurs en fin de droits –qui sont plus jeunes et mieux formés – et à un report sur l'aide sociale.

Dans les faits, le nombre de personnes arrivées en fin de droits a augmenté ces dernières années, passant de 220 par mois en 2008 à 330 par mois l'année dernière. Globalement, les magistrats déplorent une baisse importante de la prise en charge de cette population. Elle est due à une diminution de l'offre et à «une sélectivité importante qui conduit à privilégier les personnes les plus proches de l'emploi, ainsi qu'à ne pas prendre en compte ceux dont les risques de marginalisation sont les plus importants», indique le rapport.

Mesures sous-utilisées

«Il y a moins de mesures, elles ne sont pas plus efficaces qu'avant et le nombre de personnes en situation précaire a augmenté», regrette Mme Terrier. Résultat: seul un individu sur cinq a pu bénéficier d'une mesure de réinsertion en 2012, contre un sur deux en 2007. A cette époque, le canton proposait encore 2000 emplois temporaires par année. Leur suppression n'a pas été compensée, note l'étude.

Aujourd'hui, les Eds sont plafonnés à 700 par an et l'ORP (Office régional de placement) n'autorise que peu de stages de requalification (8 en 2012). Quant aux allocations de retour en emploi (ARE), elles sont sous-utilisées – moins de 500 par année.

La conséquence est un mouvement «accru» vers l'aide sociale et une augmentation des personnes ayant retrouvé un emploi à moins de 2500 francs bruts par mois. Or seuls 16% des chômeurs en fin de droits obtiennent véritablement l'aide sociale, les conditions d'accès s'étant durcies ces dernières années. Ce qui laisse la majorité des individus concernés sans mesures ni prestations financières, souvent hors radar, pendant des périodes qui se sont allongées.

Prévenir la paupérisation

La Cour regrette enfin un manque de pilotage général, d'encadrement et d'information. «Le dispositif actuel est axé sur des impératifs administratifs plus que sur les besoins réels des individus», reprend Isabelle Terrier. L'institution a donc listé une trentaine de recommandations à l'Etat, dont l'introduction de nouvelles mesures de réinsertion, un suivi davantage personnalisé, etc. «Des mesures qui visent toutes à prévenir la paupérisation et la marginalisation de ces personnes.» La majorité d'entre elles ont été acceptées par le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé. |

Une politique «inefficace et nuisible»

La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) n'a pas tardé pour réagir au rapport de la Cour des comptes. Selon l'organisation, ce dernier vient couler sur papier les conséquences «gravissimes» du retrait de l'engagement des pouvoirs publics en matière de

réinsertion professionnelle, depuis longtemps dénoncées par les syndicats. «Dans un contexte de politiques patronales d'accentuation de la précarisation de l'emploi et de pression sur les salaires, les politiques actuelles sont inefficaces voire nuisibles», écrit la CGAS dans un communiqué. Elle appelle de ses vœux une refonte totale du dispositif dans le sens du projet de loi déposé cet été par l'Alternative genevoise.

Il prévoit un programme cantonal de création d'emplois, un soutien personnalisé des chômeurs de longue durée ainsi qu'un «véritable droit à la formation» et à une «rémunération correcte». PCA

Doute sur l'efficacité du stage d'évaluation

Dans son rapport sur le dispositif de réinsertion professionnelle des chômeurs en fin de droits, la Cour des comptes a aussi passé au crible les mesures actuelles. Si elle évalue positivement le Service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général, elle se montre critique sur le stage d'évaluation à l'emploi, introduit avec la LIASI en 2007. Le caractère «uniformisant» de ce stage, qui vise à établir les capacités d'un individu à se réinsérer, l'empêche d'atteindre son objectif, écrit la Cour.

Le contenu du stage est peu adapté et peu motivant pour une partie de son public cible. «Il faudrait pouvoir en dispenser certaines personnes et en différer le début pour que les individus qui se retrouvent à l'aide sociale du jour au lendemain puissent avoir un temps d'adaptation», remarque Isabelle Terrier, présidente de la Cour. Elle regrette aussi l'existence de sanctions pour les personnes ne s'y présentant pas. Deux recommandations de la Cour allant dans le sens d'un dispositif plus adapté aux situations personnelles n'ont toutefois pas séduit les autorités.

En revanche, l'organe de contrôle estime que les emplois de solidarité (Eds) et les allocations de retour en Emploi sont satisfaisants. Les deux mesures méritent toutefois d'être améliorées et davantage utilisées. PCA

[Genève\(10118\)](#) [3][Chômage\(72\)](#) [4][Cour des comptes\(64\)](#) [5][Réinsertion\(14\)](#) [6][Pauline cancela\(453\)](#) [7]